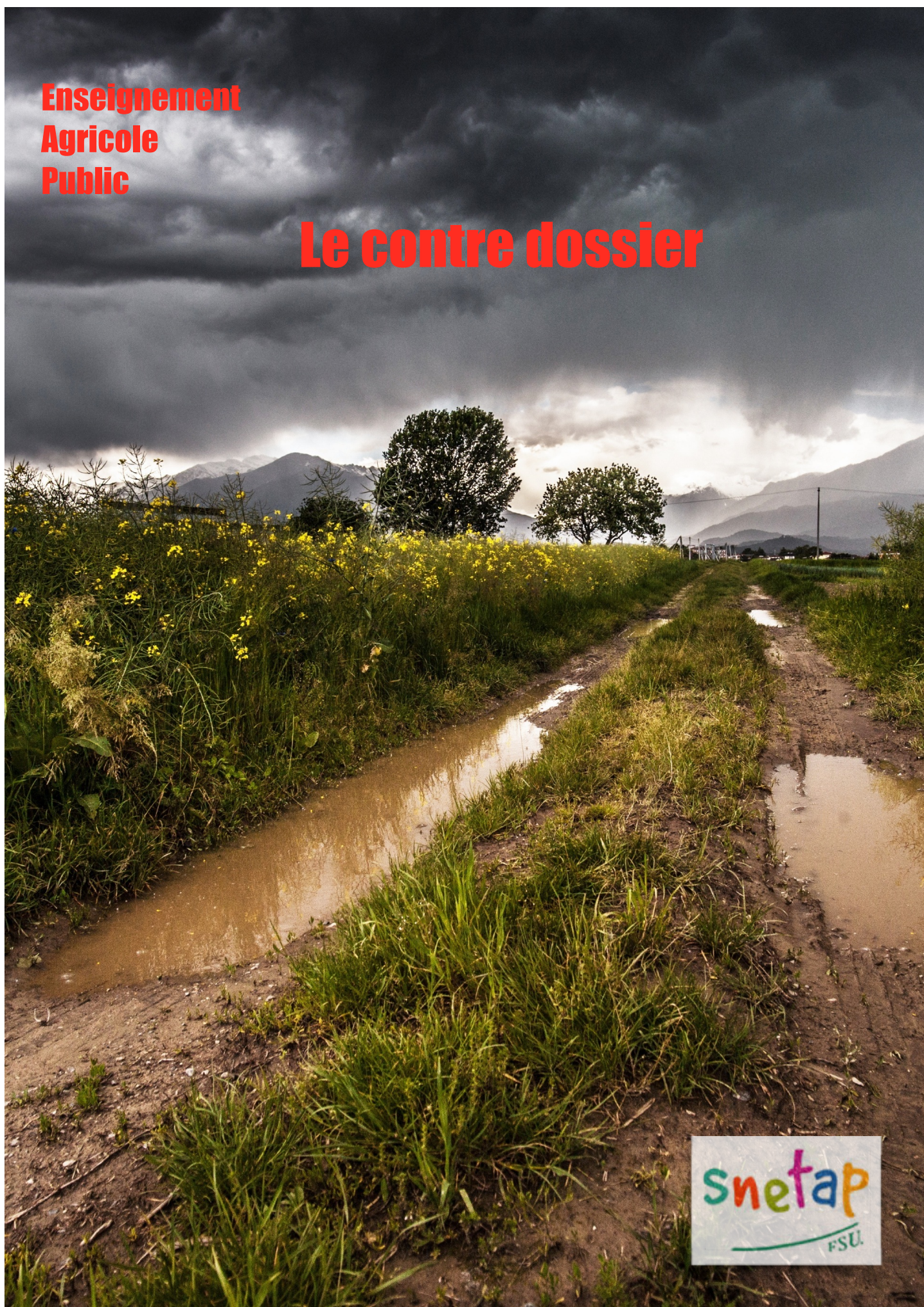


**Enseignement  
Agricole  
Public**

# **Le contre dossier**





## De quelle priorité parle t-on ?

On vous le dit, on vous le répète, l'éducation et la jeunesse sont des priorités gouvernementales et le Ministre de l'agriculture, dans le dossier de rentrée 2014, assure que l'EA participe pleinement de ces priorités !

Un examen honnête des conditions dans lesquelles s'est organisée la rentrée 2014 oblige à la plus grande réserve quant à ce discours bien rodé et si enthousiaste !

- Le maintien des seuils de recrutement à la rentrée 2014, y compris dans le secteur de la production, considéré comme prioritaire par le Ministère de l'agriculture, va-t-il dans le sens d'une priorité à la jeunesse lorsque nombre d'élèves n'ont pas pu être accueillis dans l'établissement public de leur choix et ont dû se résoudre à se tourner vers l'enseignement privé?

- Le refus obstiné de la DGER de voir et de tirer les conséquences de l'échec patent de la RVP et du bac pro en 3 ans, notamment dans la filière CGEA, constitue t-il une priorité à l'Education des jeunes formés dans l'EA ?

- Le non respect des recommandations des MDPH ou MDA au regard de l'accompagnement des élèves en situation de handicap lorsque, faute de moyens financiers suffisants, le curseur du financement des AVS est bloqué à 85 % des besoins, est-il un élément de fierté pour le Ministère de l'agriculture ?

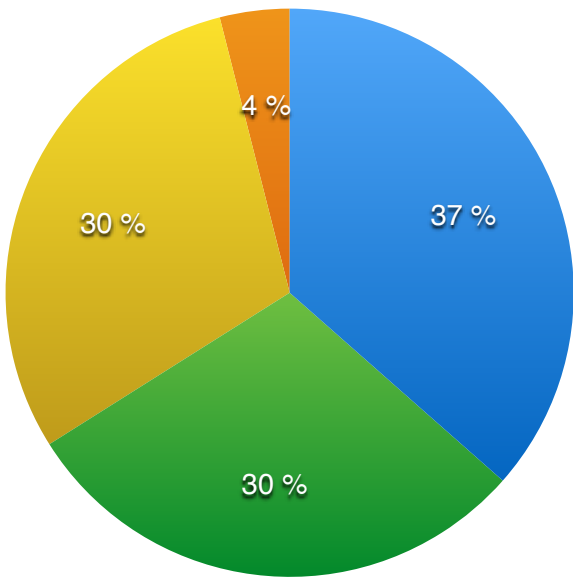
**Sur le terrain, dans les établissements, il y a bien longtemps que les discours s'évanouissent devant l'ampleur des difficultés de tous ordres, que vivent tous les membres de la communauté éducative !**

**Porteur de revendications et de propositions réalistes pour l'EAP, le SNETAP-FSU s'emploie, sans relâche, à les mettre en avant pour que l'Education et la jeunesse soient les véritables bénéficiaires d'une politique qui, aujourd'hui encore, manque d'audace et d'ambition !**



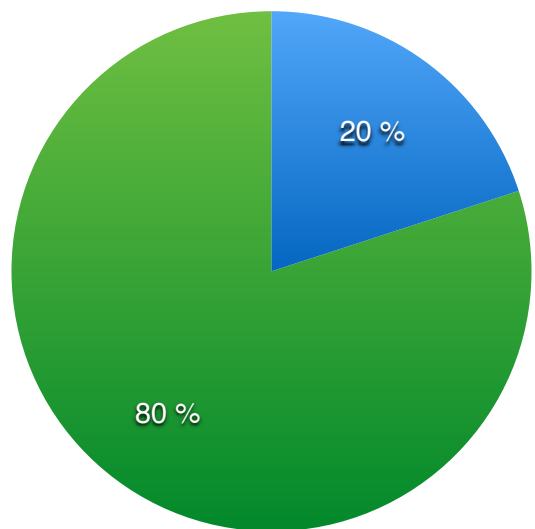
# Un enseignement public durablement minoritaire

● Public ● cneap ● UNMFREO ● UNREP et autres



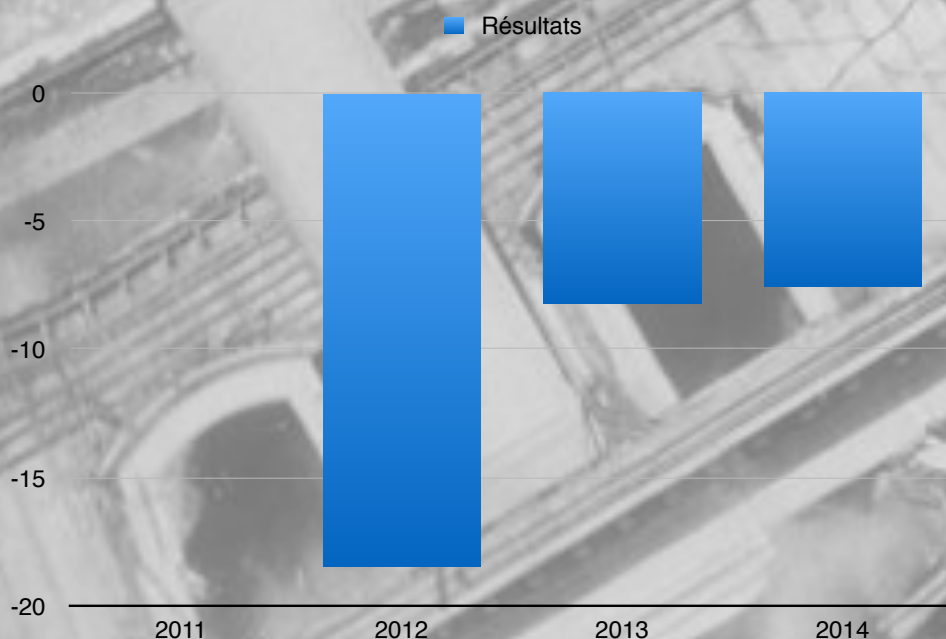
**Répartition nationale  
Public / Privé**

● Public ● Privé ● ●

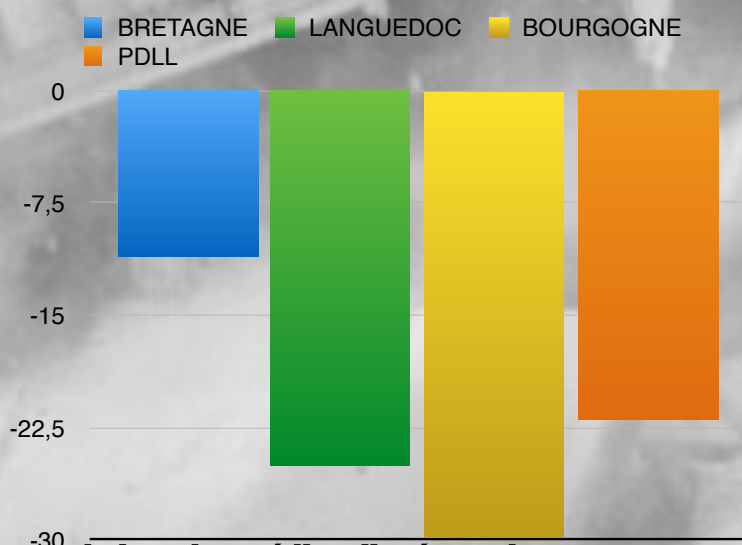


**Répartition Pays de la Loire  
Public / Privé**  
**80% privé : où est le choix des familles?**

# Bac Pro : des résultats en baisse



**Différence des résultats entre la dernière promotion en 4 ans et les sessions en 3 ans en pourcentage ( toutes sections confondues)**



**baisse des crédits alloués aux heures d'individualisation bac pro ( en pourcentage , rentrée scolaire 2014)**

Alors que l'individualisation continue de constituer LA SEULE REPONSE aux difficultés des élèves et le must de l'innovation pédagogique.... Ses crédits dédiés sont en baisse ....

## Quand la DGER va-t-elle cesser la casse ?



## Enseigner à Produire autrement

On commence sérieusement quand ?

Derrière les déclarations de principes, quelle stratégie d'ensemble pour transformer en profondeur les référentiels, les façons de produire présentées dans les EPL? Quelle place accordée au CFPPA pour la formation des professionnels? Où sont les moyens financiers pour soutenir la réorientation des exploitations des lycées ?





# Toujours des personnels non remplacés ! Et une surcharge de travail pour ceux qui restent en poste



## Centre :

- baisse quotité temps de travail de TFR : de 70 à 50 % alors que les besoins sont de 100 % pour un TFR labo à chateauroux et de 100 à 50 pour un TFR Vie soc à Chartres  
- non remplacement de postes d'administratifs sur l'EPL 41 (Vendôme / Blois / Montoire)

## Rhône-Alpes

A Romans, non remplacement d'un poste d'administratif (non pourvu au mouvement) et volonté de le supprimer purement et simplement

## Midi Pyrénées :

non remplacements à Auzeville d'un poste secrétaire vie scolaire et un congé parental labo.

## Languedoc Roussillon

non remplacement de l'ensemble des ATLS en arrêt de travail

## Champagne- Ardenne

à Rethel : un poste d'AE à 50% est utilisé au remplacement de l'emploi d'un TFR documentaliste à 100% suite au départ de l'agent

## Aquitaine - Auvergne :

Un poste d'ESC manquant à Mugron comme à Aurillac



Témoignage d'un Directeur d'Exploitation de Basse Normandie : « Les élève avaient des enseignants devant eux mais la technicienne, en congé maternité n'était pas remplacé C'est moi DAT qui pendant 3 semaines ai en plus de mon boulot , remplacé la technicienne. C'est un scandale et personne n'a bougé »



## Enseignement Supérieur

### Déprécarisation dans l'enseignement supérieur agricole : toujours en première lente !

La déprécarisation dans l'enseignement supérieur est toujours à dose homéopathique. D'après les chiffres données par la tutelle, il y aurait 646 déprécarisables pour environ 1 800 précaires. Soit déjà que 36% des précaires de nos établissements qui pourraient être déprécarisés. Le résultats de deux années du plan de déprécarisation est bien moindre puisqu'il n'y en a eu que 64 (12 agent de catégorie A, 24 de catégorie B et 28 de catégorie C) soit 4 % !

Les difficultés budgétaires des établissements en mettant fin à un certains nombres de contrats a été plus efficace pour diminuer artificiellement le nombre de précaires dans nos établissements mais pas pour les personnels qui se retrouvent sans emplois.

Il faudrait combien d'année pour déprécariser l'ensemble des personnels, c'est difficile à imaginer mais à ce rythme cela prendrait un demi siècle. C'est une honte ! Quand est-ce que le ministère passera à la vitesse supérieure ?



### Budget en baisse

Le budget de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur Agricole baisse de 3% (programme 142). Or, quand on connaît les difficultés financières rencontrées par nombre d'établissements, ce type de décision est proprement inacceptable, irresponsable et c'est bien la qualité même de l'enseignement supérieur qui se retrouve ici menacée.

### Frais de scolarité en hausse

Les frais de scolarité ont augmenté de plus de 6 % alors qu'au ministère de l'enseignement supérieur ils ont augmenté de moins de 2,5%. Les subventions de fonctionnement des écoles publiques étant en baisse, ce sont les familles qui sont mises à contribution. Inacceptable !





# CFA-CFPPA : des situations scandaleuses

## Recul historique au CFPPA de Chartres et menace avancée pour le CFAAD 28 !

Objectif affiché début 2014 par la nouvelle directrice de l'EPL de Chartres : passer aux 1607 h et accessoirement remettre à plat l'ensemble des conditions de travail.

Devant la mobilisation des agents du CFA et les interventions réitérées du SNETAP local et régional, la directrice a fini par reculer (pour l'heure) sur les 1607 h et redonner du temps aux négociations qui en fait n'avaient jamais réellement commencé au niveau du CFA.

En revanche, elle a choisi le passage en force au niveau du CFPPA (de 724 h à 764 h de FFE) sous couvert d'une revalorisation salariale en trompel'oeil... Le CA (hors représentant des personnels) a entériné sans ciller, conseillers régionaux de gauche y compris.

Ce mode de gouvernance et ce mépris affiché du Protocole de 1998, ne sauraient perdurer et moins encore s'étendre à d'autres EPL, avec l'accord tacite de quelques DRAAF-SRFD zélés...

## CFAA/CFPPA EPLEFPA de Saint Paul : une annonce hallucinante

Le directeur a annoncé que les formateurs en congé de maladie devaient récupérer les heures non effectuées devant les apprentis et les stagiaires en raison du financement région des heures réalisées et par conséquent du non financement des heures non réalisées...

Or, le protocole de 98 (note de service et circulaire), seul texte réglementaire de référence et qui d'après le cabinet du ministre le demeurera (déclaration de rentrée), prévoit les conditions de décompte des absences légales qui sont maladie, maternité, formation. Il est dit clairement que "les absences légales sont déductibles des obligations de service". Un exemple de calcul est même donné. Le décret de 93 qui encadre la gestion des contractuels de GRETA dit d'ailleurs exactement la même chose.



**Stop à la déréglementation et à l'exploitation de la précarité dans les CFA-CFPPA !**

**Oui à un vrai plan de déprécarisation sur site, ce qui a été possible avec les plans Perben et Sapin ne relève pas du rêve ou de l'utopie, il s'agit d'un choix politique et le SNETAP-FSU persiste dans cette revendication légitime !**